

Département de l'Essonne

Commune d'Étiolles



3. Orientation d'Aménagement et de Programmation

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU Projet site des carrières

approuvée par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023

Modification n°2 du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2016
Modification simplifiée du PLU approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2014
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2012
Modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2012 suite aux remarques du
contrôle de légalité

OAP – Site des carrières



Legende

-  Emprise du projet
-  Principe d'implantation de plots d'habitat :
100 logements, dont 50% de logement social
-  Principe de préservation et de renforcement
du couvert arboré actuel
-  Principe de création d'un espace prairial
-  Principe d'aménagements paysagers qualitatifs
comprenant également des stationnement à
destination des habitants du projet
-  Principe de protection de la lisière de boisement :
préservation des espaces naturels et de retrait des
plots d'habitation par vis-à-vis de la forêt
-  Espace de stationnement à destination du
public
-  Desserte interne
-  Principe d'accès au projet
-  Accès unique à l'espace de stationnement
-  Voie verte existante (piétons + vélos)
-  Principe de connexion de la voirie nouvelle
avec avec la voie verte